

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/AC.2/1994/1
22 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Groupe de travail des formes
contemporaines d'esclavage
Dix-neuvième session
25 avril - 4 mai 1994

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Etat, application et suivi des conventions relatives à l'esclavage et aux pratiques esclavagistes et autres instruments et mécanismes en place dans ce domaine :
 - a) Etat des conventions;
 - b) Examen des informations reçues concernant l'application des nouvelles conventions et des programmes d'action;
 - c) Etude des moyens de mettre en place un mécanisme efficace pour l'application des conventions;
 - d) Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage;
 - e) Activités du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants et activités du Comité des droits de l'enfant.

GE.94-15907 (F)

4. Examen de l'évolution dans d'autres domaines des formes contemporaines d'esclavage, notamment :

- a) L'esclavage et la traite des esclaves, y compris les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme;
- b) La servitude pour dettes;
- c) Le travail forcé;
- d) L'exploitation et la traite des êtres humains sous toutes leurs formes affectant les enfants, en particulier le phénomène des enfants des rues et des enfants soldats, la traite illégale à des fins d'adoption et la transplantation d'organes;
- e) L'inceste;
- f) Les travailleurs migrants;
- g) Les violences sexuelles institutionnalisées et le harcèlement sexuel, en particulier sur les lieux de travail;
- h) Le tourisme sexuel.

5. Mesures et stratégies, aux niveaux national et international, destinées à prévenir et à éliminer toutes les formes contemporaines d'esclavage, notamment en ce qui concerne :

- a) La protection des mineurs, en particulier des enfants, contre la prostitution et la pornographie;
- b) La création d'institutions nationales chargées de la prévention de la prostitution et de la réinsertion économique et sociale des prostitués;
- c) La traite des êtres humains, la prostitution et le trafic de la drogue et la coopération internationale destinée à lutter contre ces phénomènes;
- d) La réadaptation des victimes de l'esclavage et de toutes les pratiques esclavagistes et formes contemporaines d'esclavage, la réparation et l'indemnisation en leur faveur;
- e) L'éducation et la diffusion d'informations, notamment en ce qui concerne les instruments des Nations Unies relatifs aux formes contemporaines d'esclavage.

6. Adoption du rapport du Groupe de travail à la Sous-Commission.
